



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°34.

Bien cher Albinus,

Les vacances sont finies ! **Lundi 30 août** s'est tenue la réunion de rentrée du Conseil Municipal.

3 conseillères absentes : Mmes Bertolo, Goncalves et Sénéchal, ces deux dernières ont donné pouvoir. L'assistance, malgré la relance du Maire dans le bulletin municipal, reste faible. Tout au plus une douzaine de personnes.

9 points étaient à l'ordre du jour (plus les questions diverses) auxquels le Maire demande l'ajout de 3 sujets :

- augmentation du temps de travail d'un poste d'ATSEM.
- demande de subvention au Conseil Général pour travaux Chemin de la Roche du Guet (qui n'existe pas ! C'est ou la rue ou l'impasse).
- demande de subvention au Conseil Général pour travaux d'isolation de l'école.

Accord à l'unanimité.

1-Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs de l'école qui passe à 47 élèves dont 30 en maternelle la directrice va créer 2 groupes de 15 avec chacun un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). Mme DEBERNARDI, employée communale non titulaire, qui a obtenu son CAP « petite enfance » est pressentie pour occuper ce poste supplémentaire dès son retour de congé maladie. Présence 7,5h par jour sur 4 jours/semaine soit 30h/semaine en période scolaire et 24h en rémunération annualisée. S'agit-il d'un CDD ou d'un CDI ? Combien ça coûte ? Aucune question des conseillers...Le Maire précisant qu'il vaut mieux payer un agent supplémentaire plutôt que voir parents et enfants sur les routes. Sécurité avant tout. Accord à l'unanimité.

2-Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

L'augmentation des effectifs de l'école va entraîner une charge supplémentaire au niveau de la garderie et de la cantine. De plus il faut renforcer l'équipe d'entretien des bâtiments communaux. A noter que 5 enfants ont fréquenté la cantine l'an dernier et qu'ils seront peut être (?) 10 cette année. Il faut donc prévoir et embaucher ! Ce qui semble déjà fait puisque le Maire indique que 10 CV ont été reçus, 3 personnes ont fait l'objet d'un entretien et une a été retenue ! Les conseillers ne peuvent donc que voter l'accord de la création d'un poste supplémentaire, la rentrée se faisant 2 jours plus tard ! Accord à l'unanimité.

3-Modification du temps de travail d'un poste d'agent administratif.

Il s'agit de faire passer de 17,5h à 21,5h par semaine le temps de travail de Mme Agnès Ratel actuellement chargée de l'accueil et de l'état civil. Pour faire quoi ? Mr Dagnas adjoint en charge de la vie associative, des relations extérieures et de la communication veut transférer à cet agent la réalisation du bulletin municipal. Albinus, 4h par semaine pour 2 bulletins municipaux par an ? Soyons sérieux enfin, que l'on nous donne des raisons plus crédibles pour présenter cette modification. Aucun conseiller ne se préoccupe du coût de ce changement, puisque personne ne pose la question. L'accord est voté à l'unanimité.

4-Tarif cantine scolaire.

Sodexo passe son tarif de **3,71€ à 3,76€** soit **+1,26%**. La nouvelle grille, fonction du quotient familial s'échelonne de **2,44€ à 3,76€**. Accord à l'unanimité.

5-Règlement du restaurant scolaire.

Cantine ou restaurant ? Ce document est destiné à régler les litiges éventuels entre des parents et « la cantine ». Ils seront dorénavant traités par la commission scolaire municipale et la direction de l'école. Mais au fait y a-t-il eu des litiges ? De quelle nature étaient-ils ? Etait-ce vraiment nécessaire de faire voter pour valider un tel texte ? Accord à l'unanimité.

6-Convention déneigement salage.

Reconduction de la convention signée depuis 3 ans avec 2 jeunes agriculteurs de la Commune. Puisque le compte rendu ne rappelle pas les tarifs, je te les donne : forfait montage lame **600€**, **45€/h**, **75€/h** nuits et dimanches, **85€/h** jours fériés. Accord à l'unanimité.

7-Construction bâtiment technique communal : clé de répartition.

A ce jour on n'a pas obtenu de subvention, il y aurait trop de demandes. On attend celle du Conseil Général. La construction de ce bâtiment nécessitera un raccordement aux réseaux eau et assainissement. Il y a donc lieu de fixer une clé de répartition entre les 2 budgets. Après concertation avec le Percepteur il est retenu : 70% budget communal et 30% budget eau et assainissement. Accord à l'unanimité.

8-Budget communal : admission en non-valeur.

A la demande du Trésor Public il est demandé de passer en non-valeur une facture de cantine scolaire de **44,80€** non réglée par des gens du voyage partis sans laisser d'adresse ! Accord à l'unanimité.

Questions ajoutées à l'ordre du jour.

9-Augmentation du temps de travail d'un poste d'ATSEM.

Il s'agit de faire passer l'horaire hebdomadaire de ce poste de 24/35^{ème} à 29,75/35^{ème}. Motif : prise en charge de la garderie du soir. Bizarre, au point 2 on décide de créer un poste d'adjoint technique à temps plein pour, entre autres, assurer la garderie. Tu comprends quelque chose toi ? Toujours sans poser la question du coût d'une telle mesure l'accord est donné à l'unanimité.

10-Demande de subvention au Conseil Général pour travaux Chemin de la Roche du Guet.

Le montant des travaux prévus valeur 2009 : **115 597€HT**. On relance le Conseil Général pour une subvention la plus haute possible sans demander de dérogation pour commencer les travaux. Le refus initial était motivé par le fait que les voies communales ne sont plus éligibles à de telles attributions sauf pour une rénovation totale. Ce n'est pas le cas si l'on en croit la nature des travaux évoqués. Alors pourquoi revenir à la charge ? Accord à l'unanimité.

11- Demande de subvention au Conseil général pour travaux d'isolation de l'école.

Montant des travaux estimé à **4 500€**. Ce travail serait réalisé par un agent communal. Demande de subvention avec dérogation pour démarrer les travaux sans perdre le bénéfice de celle-ci. Accord à l'unanimité.

Il est 21h05. L'ordre du jour a été expédié en 1 heure. Il est vrai que le manque de curiosité des conseillers ne peut pas allonger les débats !

12-Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération.

a) Rapports annuels de la Communauté de Communes et de l'assainissement collectif. Disponibles en Mairie.

b) Subvention de l'Etat Dotation Globale d'Équipement (DGE). Aucun dossier retenu par la Préfecture. Les travaux du cimetière restent donc en attente d'attribution du Conseil Général.

c) **Legs Ladiré.** Attente de la décision du tribunal, date non fixée. (Ce point n'est pas repris dans le compte rendu).

d) **Affaire Commune d'Arbin c/ Boisson.** Résultat renvoyé au 6 octobre 2010

e) **Intervention de Mr Tomé.** Le Plan Communal de sauvegarde (dont on parle depuis longtemps) est en cours de rédaction. Il espère son aboutissement pour la fin de l'année. On ne sera pas les 1^{ers} de la classe !

La commission urbanisme se réunira semaine prochaine pour examen des dossiers en cours.

Il rappelle son inquiétude sur les transferts de compétences vers la Communauté de Communes et leurs conséquences (voir ma lettre 28).

La séance est levée à 21h30.

* * *

Les conjoints Magnin (3 personnes présentes) demandent à prendre la parole pour revenir sur le permis accordé à Mr El Janati (Chemin de l'Avalanche) qui a fait l'objet de plusieurs recours de leur part. Celui-ci a été suspendu par le Tribunal Administratif, et la Commune a été condamnée 2 fois (voir ma lettre N°30). Bizarrement ces décisions défavorables à la Commune n'ont fait l'objet d'aucune information en Conseil Municipal. Le 7 juillet, le Maire a donné son accord sur une modification de ce permis de construire, et le propriétaire a engagé les travaux.

Les intervenants veulent savoir si tous les conseillers sont bien au courant de ce permis de construire. Ils font valoir qu'une modification de permis de construire ne peut prévaloir sur un permis suspendu par le Juge du Tribunal Administratif. Le Maire répond que n'étant pas juriste c'est à la justice de se prononcer, et les renvoie vers leur avocat. Eux argumentent sur une demande de permis qui ne prend pas en compte la sécurité des lieux. Ils sont aussi très offusqués par l'argumentation écrite de l'avocat de la Commune. Discussion parfois véhémente car ils se plaignent aussi des nuisances dans leur environnement, grande salle des fêtes. (Bruit des conteneurs à verres tous centralisés en ce lieu, attroupements nocturnes de jeunes non Arbinois etc.). A suivre...

Voilà, cher Ami, les dernières décisions de nos élus. Que faut-il retenir de cette réunion ?

a) Je me posais la question dans ma lettre sur le budget 2010 de l'explosion de la masse salariale. Tu as comme moi la réponse. On embauche, on augmente les horaires, mais tout cela est-il vraiment justifié ? Difficile à dire puisque aucune analyse des besoins (si tant est qu'elle ait eu lieu) ne transpire dans la réunion. Prenons le point **3** de l'ordre du jour, voilà bien une mesure aberrante. Je t'explique : on va devoir payer plus de 200h de travail par an à un agent administratif, pour une tâche qui est du ressort d'une commission comprenant pas moins de **10 conseillers**, dont **1 adjoint** indemnisé à hauteur de plus de **3 700€** par an. A qui veut-on faire croire que tout ce beau monde d'Elus n'a pas du temps pour rédiger un article, faire quelques photos, et coopérer à la composition d'un document ? Et puis n'y a-t-il pas d'autres adjoints indemnisés qui devraient faire des articles dans leurs domaines de délégation ? Sans compter qu'il y a aussi une secrétaire de mairie à plein temps ! Voilà encore un exemple de gaspillage qui augmente l'épaisseur du millefeuille des dépenses.

b) Les comptes rendus affichés sont de plus en plus succincts et ne sont que très partiellement le reflet de ce qui est exprimé en réunion. La transparence, dont je t'ai souvent parlé, ne sera-t-elle donc jamais au rendez-vous ? Il est vrai aussi que les absents ont toujours tort !

A bientôt.

Ton ami Nicolas.

Septembre 2010